

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué

A.A.T.L. – Direction de l’Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/réf. : 09/pfd/495525
N/réf. : AVL/KD/XL-2.488/s.550
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : IXELLES. Rue Wiertz, 39. Rénovation d’une maison unifamiliale.
Demande de permis d’urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Mme V. Garcia.)

En réponse à votre lettre du 7 février 2014, en référence, reçue le 11 février, votre demande a été portée à l’ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 février 2014.

La demande concerne une maison néoclassique (1878, surhaussée en 1929) qui figure à l’inventaire du patrimoine monumental d’Ixelles. Elle est également comprise dans la zone de protection du musée Wiertz et jouxte directement son jardin.

La demande concerne la rénovation et la transformation de la maison. Les travaux prévoient l’isolation intérieure de la façade avant et extérieure de la façade arrière, le remplacement des seuils de fenêtres arrière, le remplacement des châssis en bois par de nouveaux châssis en aluminium thermolaqué, l’enlèvement du caisson à volet au rez-de-chaussée et le placement d’une nouvelle double porte d’entrée en bois. La toiture serait renouvelée et isolée (disparition de deux fenêtres de toiture).

Parmi les interventions intérieures, on relève notamment la modification de la cage d’escalier et la démolition des cheminées aux 1^{er} et 2^{ème} étages.

A l’examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées n’auraient pas d’impact sur le Musée Wiertz et devraient contribuer à améliorer la situation existante du bien concerné par la demande.

La CRMS demande toutefois de privilégier des châssis en bois plutôt qu’en aluminium, équipés d’un vitrage performant, qui seraient mieux adaptés à ce type de maison et à son environnement bâti. Elle encourage également le maintien des cheminées qui participent au caractère et à la ventilation de la maison.

S’il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l’expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOT
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme O. Goossens (+ par mail Mmes O. Goossens, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ; - A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.